

 **AXA GENERATION
TEMPERE SOLIDAIRE**

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Actif

Passif

Hors-bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Compte de résultat au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables au 31/12/2024

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 31/12/2024

Rapport de gestion

Forme juridique

FCPE

Affectation du résultat

Capitalisation

Objectif de gestion et stratégie d'investissement

Objectif de gestion

L'objectif du FCPE est la recherche de performance, à moyen terme, mesurée en euro, corrélée aux marchés financiers par la mise en oeuvre d'une gestion active reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, d'un ou plusieurs marchés et styles de gestion tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste en une gestion active afin de bénéficier d'opportunités de marché parmi différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires et actions. L'allocation tactique des investissements repose sur l'analyse de l'environnement économique et financier, les perspectives de gestion définies en fonction des risques /rendements attendus, une construction de portefeuille, et la sélection de sociétés selon des critères qualitatifs et quantitatifs.

L'indicateur de référence est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. Le FCPE étant essentiellement investi dans des OPC, il n'investira pas dans les instruments financiers composant les indices. La composition du Fonds peut s'écarter de la répartition de l'indicateur de référence dans la limite des fourchettes autorisés dans la composition du Fonds. Ce fonds est un FCPE solidaire.

À tout moment, le Fonds sera investi au minimum à 90% dans des OPC ayant le label ISR. L'approche ISR des OPC sous-jacents peut être hétérogène.

L'univers d'investissement repose sur un choix d'allocations entre le FCP à vocation générale « LABEL EURO OBLIGATIONS » labellisé « ISR », le FCP à vocation générale « LABEL EUROPE ACTIONS » labellisé « ISR » et, à titre accessoire d'OPC monétaires, monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard » et/ou « monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme » et de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur code soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Dans l'hypothèse où le Gestionnaire financier sélectionne un fonds externe, une analyse ISR complémentaire et approfondie portant sur les émetteurs des fonds sous-jacents est susceptible d'être établie. En outre, le FCPE applique les exclusions du Label ISR ainsi que les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM ») qui sont disponible sur le site Internet : <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports>.

Le FCPE est investi : -

- Entre 55 et 80 % dans l'OPCVM « Label Euro Obligations » relevant de la classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » ;
- Entre 15 et 40 % dans l'OPCVM « Label Europe Actions » relevant de la classification « Actions internationales » ;

- Jusqu'à 20 % dans des OPCVM, FIA ou autres fonds relevant de la classification AMF « Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard » et/ou « Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme ». - entre 5 et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles.

Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Le FCPE est labellisé « ISR ».

Indicateur de référence

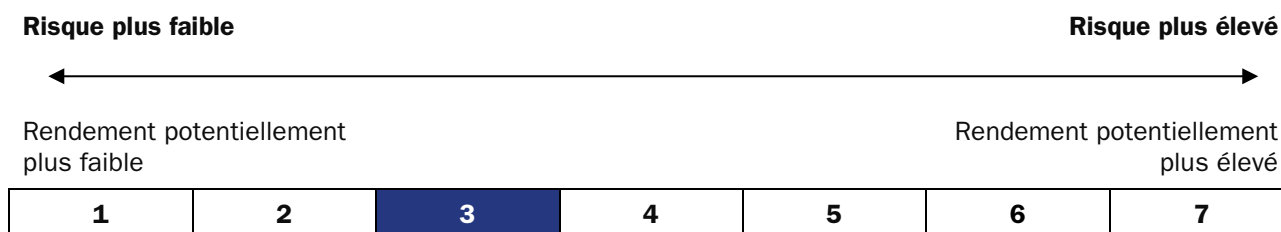
L'évolution de la valeur liquidative pourra être comparée à l'indicateur de référence composé à 67 % de FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond, à 27 % de MSCI EUROPE dividendes nets réinvestis et à 6 % €STR Capitalisé majoré de 8,5 points de base.

- L'indice FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond, coupons réinvestis, établi par Financial Times Stock Exchange (FTSE), est représentatif des titres obligataires d'Etats et privés, libellés en euro, de toute maturité.
- L'indice MSCI EUROPE dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, est représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières des pays européens.
- L'€STR capitalisé (Ester ou Euro Short-Terme Rate), est un taux d'intérêt à court terme de référence en zone euro. Il est calculé au jour le jour par la Banque Centrale Européenne (BCE) sur la base des transactions de la veille.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur les sites : www.ftse.com, www.msci.com et www.ecb.europa.eu. La gestion du FCPE n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Profil de risque et de rendement

Rendement potentiel



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 4 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen ou faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque global et mesure d'évaluation de la sensibilité du portefeuille aux risques

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPC est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

En conformité avec la directive AIFM, la société de gestion a mis en place les mesures permettant d'évaluer la sensibilité du portefeuille de l'OPCVM aux risques les plus pertinents auxquels l'OPC est ou pourrait être exposé tel que défini dans le prospectus / règlement.

Communication sur les systèmes de gestion du risque

Chaque FIA pour lequel AXA IM est gestionnaire, met en place un système de gestion des risques approprié, permettant à la fois de détecter, mesurer, gérer et suivre en permanence les risques auxquels le FIA est ou pourrait être exposé.

Les dispositions prises par le gestionnaire, incluant les outils, procédures, techniques de mesure des risques et respect des limites fixées, sont proportionnées à la nature, à la taille et à la complexité de chaque FIA géré et sont compatibles avec le profil de risque de ce dernier.

Des simulations de crise et des analyses de scénarios périodiques sont réalisées, afin d'évaluer les risques résultant d'évolutions qui pourraient avoir une incidence négative sur le FIA.

En cas de dépassement (potentiels ou effectifs) des limites de risque fixées du FIA, des mesures correctrices sont mises en oeuvre conformément aux normes établies par AXA IM, et ce afin de pouvoir servir au mieux les intérêts des investisseurs.

Ce système de gestion du risque permet ainsi l'identification, l'analyse et, si besoin, la remontée des risques considérés comme matériels, directement auprès de la Direction. En outre, des mises à jour régulières sont fournies à la Direction Générale d'AXA IM concernant la bonne application du cadre de gestion des risques décrit ci-dessus.

Certaines limites de risque fixées par le gestionnaire ont été dépassées de manière ponctuelle sans toutefois induire d'impact négatif matériel pour le portefeuille géré. Les mesures correctrices nécessaires ont été entreprises par la gestion, lorsque cela a été nécessaire, afin de revenir dans les niveaux de risques acceptables par le gestionnaire.

Informations relatives à la liquidité et aux traitements spéciaux au sens de la directive AIFM

La notion de «traitement spécial» désigne un traitement directement lié à la nature illiquide des actifs d'un FIA, qui a une incidence sur les droits de remboursement spécifiques des investisseurs ayant acquis un type de parts ou d'actions du FIA et correspond à un traitement particulier ou distinct des droits de remboursements généraux des investisseurs.

Vue d'ensemble des traitements spéciaux

Traitements spéciaux	% d'actifs soumis à des traitements spéciaux	Frais de gestion sur les actifs illiquides	Commissions sur les actifs illiquides
Néant	Néant	Néant	Néant

Méthode d'évaluation appliquée aux actifs qui font l'objet de ces traitements

Sans objet.

Effet de Levier

Informations relatives à l'effet de levier (au sens de la Directive AIFM - article 109 du Règlement délégué)

Méthode appliquée	Niveau du levier maximal initial (%)	Niveau du levier maximal actuel (%)	Niveau de levier réel (%)
Méthode brute	300,00%	300,00%	96,36%
Méthode de l'engagement	200,00%	200,00%	100,00%

Informations sur la nature des garanties octroyées

Nature des garanties octroyées
Néant

Informations sur la nature des droits octroyés pour le réemploi du collatéral

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- Placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Commentaire de gestion

Environnement économique

Les banques centrales ont continué à maintenir la pression sur la réduction de l'inflation au début de l'année, les surprises en matière d'inflation aux États-Unis ayant entraîné un retard dans le cycle d'assouplissement prévu par la Réserve Fédérale (Fed). Toutefois, l'inflation a continué à baisser dans la plupart des régions et la plupart des banques centrales des économies développées ont assoupli leur politique en 2024, car les inquiétudes se sont déplacées des risques d'inflation à la hausse vers des risques de perspectives de prix plus équilibrées ou même vers un soutien pur et simple de la croissance. Les inquiétudes se sont accrues quant à la portée de la croissance chinoise - ce qui a donné lieu à d'importantes mesures de relance officielles - et ont persisté dans la zone euro,

malgré l'amélioration de l'activité. Toutefois, les États-Unis ont poursuivi leur expansion à un rythme soutenu. L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements politiques. L'Europe a organisé plusieurs élections, dont une surprise en France, mais dans plusieurs cas, ces élections n'ont pas donné de résultats décisifs et les coalitions n'ont pas émergé ou se sont effondrées. Le Royaume-Uni a connu un changement de gouvernement, tandis que les États-Unis ont réélu Donald Trump pour un deuxième mandat, quatre ans après son premier.

En Europe, l'inflation a continué de baisser et, bien que l'activité se soit améliorée, elle est restée modérée, ce qui reflète de plus en plus une insuffisance de la demande plutôt que des contraintes d'offre et ouvre la voie à un soutien de la politique monétaire. L'inflation globale est passée de 2,9% à la fin de 2023 à 1,7% en septembre, avant que les effets de base de l'énergie n'expliquent une certaine augmentation pour clôturer l'année 2024 à 2,4%. Une amélioration plus marquée de l'inflation de base a permis de ramener le taux de 3,4% à 2,7% à la fin de 2024. Cette évolution reflète en partie la faiblesse persistante de l'économie. Le Produit Intérieur Brut (PIB) trimestriel est sorti de la stagnation connue en 2023, augmentant de 0,3% au premier trimestre, de 0,2% au deuxième trimestre et de 0,4% au troisième trimestre - bien que cela semble plus temporaire en raison de facteurs tels que les Jeux olympiques de Paris, et nous nous attendons à un quatrième trimestre plus faible. La croissance est restée mitigée selon les états, l'Allemagne affichant une deuxième année de contraction pure et simple. En revanche, la croissance espagnole a poursuivi son rythme soutenu, de 0,8/0,9% au cours de chaque trimestre. Plus généralement, l'activité industrielle de la zone euro a continué à se contracter, mais les services et les dépenses de consommation se sont améliorés. Plus précisément, les vents contraires de la croissance semblent s'être déplacés de la contrainte de l'offre vers l'insuffisance de la demande - bien que le chômage soit resté à des niveaux records (6,3% en novembre). La Banque Centrale Européenne (BCE) a donc vu plus de possibilités de soutenir la croissance par une politique monétaire plus souple. La BCE a réduit de 0,25% le taux de sa principale facilité de dépôt, qui était de 4,00% en juin. Elle est revenue sur sa décision en septembre, indiquant un rythme de réduction plus rapide, et a réduit les taux de 0,25 % lors de réunions successives jusqu'à la fin de l'année, un rythme qui, selon nous, devrait se maintenir au premier semestre 2025. La politique européenne présente toutefois un risque supplémentaire. Plusieurs États restent sans gouvernement à la suite d'élections qui n'ont pas permis de former des coalitions. La France a également vu l'effondrement d'un gouvernement de coalition après des élections surprises en milieu d'année. La coalition allemande s'est également effondrée et de nouvelles élections auront lieu en février 2025.

Le Royaume-Uni a connu une reprise plus ferme de la croissance, qui, combinée aux mesures politiques, a entraîné une baisse plus modérée de l'inflation de base, ce qui s'est traduit par un assouplissement plus lent de la politique de la Banque d'Angleterre. Le PIB a fortement augmenté au premier trimestre, la production du secteur public ayant rebondi après la récession du second semestre 2023. Toutefois, cette hausse s'est estompée au cours des trimestres suivants, et l'on s'attend à ce que le second semestre 2024 soit marqué par une véritable stagnation et une croissance sous-jacente modérée du secteur privé. Cela a conduit à une détente sur le marché du travail, le taux de chômage passant de 3,9% à la fin de l'année 2023 à 4,3% au cours des trois mois précédant octobre - malgré les doutes concernant les données officielles. Toutefois, la croissance des salaires, bien qu'inférieure au rythme de 5,8% prévu pour la fin de l'année 2023, est restée élevée, à 5,2%. Cela a renforcé les inquiétudes concernant l'inflation et, bien que le taux global soit passé de 4,0% fin 2023 à 2,6% en novembre et que l'inflation de base ait diminué de 5,1% à 3,5% au cours de la même période, l'inflation des services restait élevée à 5,0%, bien qu'elle soit inférieure au taux de 6,4% de fin 2023. La Banque d'Angleterre a assoupli sa politique plus lentement, réduisant ses taux à 4,75% en deux fois, en août et en novembre, un rythme qui devrait se poursuivre en 2025. L'incertitude a continué d'entourer les finances publiques britanniques. L'élection d'un nouveau gouvernement travailliste en milieu d'année a mis l'accent sur le bilan du gouvernement précédent. Cependant, le nouveau gouvernement a surpris en augmentant les impôts, les dépenses et les emprunts dans le budget d'octobre, soulevant de nouvelles inquiétudes quant à l'ampleur des emprunts publics.

En contraste, les États-Unis ont poursuivi leur croissance vigoureuse. La croissance a continué d'être soutenue par de solides dépenses de consommation, qui montrent peu de signes de fléchissement et qui sont à leur tour soutenues en partie par des gains de richesse. Cependant, malgré une croissance toujours forte - qui devrait répéter le rythme connu en 2023, légèrement inférieur à 3% - le marché du travail s'est quelque peu détendu et l'inflation a baissé. Le taux de chômage est passé de 3,7% à la fin de 2023 à 4,1% en décembre 2024 et le rythme de croissance de la masse salariale s'est ralenti, malgré les perturbations temporaires causées par les ouragans au cours des derniers mois de 2024. L'inflation a également baissé, avec un ralentissement de l'inflation globale à 2,9% en décembre, contre 3,4% à la fin de 2023, reflétant une amélioration de l'inflation de base à 3,2%, contre 3,9%. Cette combinaison d'une forte croissance et d'une désinflation continue doit beaucoup à l'amélioration de l'offre. Cela reflète en partie la croissance de l'offre de main-d'œuvre due à la forte immigration de ces dernières années, bien que les flux d'immigration aient nettement ralenti en 2024. La croissance de la productivité semble également s'être accélérée. Face au ralentissement de l'inflation, la Fed a assoupli sa politique. La hausse de l'inflation des services au début de 2024 a retardé le début de l'assouplissement de la Fed à partir du milieu de

l'année. La Fed a ensuite semblé réagir de manière excessive aux signes de faiblesse du marché du travail au cours de l'été en procédant à une réduction surprise de 50 points de base de ses taux en septembre. Elle a ensuite procédé à des baisses de taux plus modestes, mais successives, pendant le reste de l'année, ramenant le taux des fonds fédéraux à 4,50-4,25%, contre un pic de 5,50-5,25%. Les États-Unis se sont également concentrés sur les élections présidentielles de 2024. Le président Biden s'est retiré tardivement de la course à la réélection, laissant la place au vice-président Harris, qui a perdu face à l'ancien président Donald Trump. Les fluctuations des attentes concernant le résultat de l'élection et les propositions économiques peu orthodoxes de Trump ont entraîné une certaine volatilité du marché au cours du second semestre 2024.

En Asie, la Chine a continué à dominer les préoccupations. Le marché immobilier chinois a connu sa troisième année consécutive de contraction, chutant de 5 points de pourcentage pour porter la contraction totale à 15% à ce jour - et d'autres baisses sont attendues. Cette situation a pesé à la fois sur les dépenses des ménages - le logement étant une source essentielle de leur richesse - et sur l'enchevêtrement des gouvernements locaux et du système bancaire chinois. Ces deux facteurs ont ralenti l'activité économique. La croissance annuelle du PIB de la Chine a atteint l'objectif officiel d'« environ 5% » en 2024, proche des 5,2% connus en 2023. Cela reflète les mesures de relance importantes prises par le gouvernement chinois et la banque centrale. La Chine continue d'éviter la déflation ; l'inflation s'est élevée en moyenne à 0,2% en 2024, comme en 2023. Les autorités ont annoncé de nouvelles mesures de relance importantes à la fin de 2024, dont la plupart seront quantifiées lors du Congrès national du peuple en mars 2025. La croissance japonaise s'est améliorée tout au long de l'année 2024. La faiblesse du début d'année, où les baisses de la production industrielle liées à la réglementation ont entraîné une forte contraction initiale du PIB, a été compensée par une croissance plus forte aux 2ème et 3ème trimestres, à l'image des dépenses de consommation. Le Japon semble s'être éloigné de manière plus décisive de sa propre lutte contre la déflation, qui dure depuis des décennies. Les attentes en matière d'inflation ont augmenté et les salaires ont affiché une hausse record sur plusieurs décennies en 2024, avec des signes préliminaires de nouvelles hausses pour 2025. L'inflation globale a augmenté à 2,9% en novembre 2024, contre 2,6% fin 2023, même si l'inflation hors carburant et aliments frais a ralenti à 2,4%, contre 3,7%. Cela a encouragé la Banque du Japon (BoJ) à resserrer sa politique monétaire alors que la plupart des autres juridictions ont réduit leurs taux. La BoJ a relevé son principal taux directeur de -0,1%, son niveau le plus bas depuis près de dix ans, en mars, puis à nouveau à 0,25% en juillet. Bien que la communication de la BoJ sur son intention de procéder à de nouvelles hausses ait été hésitante, nous prévoyons d'autres hausses en 2025.

Marchés financiers

Les marchés actions ont connu une nouvelle année de hausse, avec l'indice mondial des actions MSCI affichant une croissance de 17% en 2024 après une hausse de 21,8% en 2023. Toutefois, les différentes régions ont connu des évolutions très différentes. Aux États-Unis, l'indice S&P 500 a connu une nouvelle année faste, avec une hausse de 23,3% à la fin de 2024, contre 24,2% auparavant. L'année a été marquée par une certaine rotation sectorielle, mais les valeurs technologiques ont continué d'afficher de bonnes performances. En outre, l'appréciation a été globalement homogène tout au long de l'année et a continué à progresser après les élections. En revanche, les actions européennes ont continué d'augmenter au début de 2024, mais ont globalement stagné à partir du deuxième trimestre en raison du ralentissement de la croissance économique. L'indice Eurostoxx 50 n'a progressé que de 8,3% sur l'ensemble de l'année, contre 19,2% à la fin de 2023. En France, la performance du CAC 40 a été pire, les actions ayant souffert de l'incertitude politique et fiscale entourant l'élection de mi-année, qui a fait chuter les marchés par rapport aux sommets atteints en mai. L'indice français a reculé de 2,2% à la fin de l'année 2024, après avoir progressé de 16,5% en 2023. L'indice britannique FTSE 100 a reflété les gains plus larges des actions européennes, en se stabilisant à partir de mars. L'indice FTSE 100 a progressé de 5,7% à la fin de 2024, contre une hausse de 3,8% en 2023. L'Asie a également connu des performances mitigées. L'indice japonais Nikkei 225 a enregistré des gains de 19,2% en 2024 après des gains importants de 28,2%, l'indice étant soutenu par la faiblesse renouvelée du yen qui a stimulé la contribution des bénéfices réalisés à l'étranger. En contraste, l'indice chinois CSI 300 s'est quelque peu remis de la chute de 11% enregistrée en 2023 et a progressé de 16,5% en 2024. Au total, l'indice MSCI des marchés émergents a progressé de 5,1%, après 7% en 2023.

Sur les marchés obligataires, les rendements sont globalement en hausse en 2024 aux États-Unis, en Europe et au Japon et mais ont baissé en Chine. Aux États-Unis, après qu'une combinaison d'inquiétudes liées à l'inflation, à la fiscalité et aux taux directeurs ait fait culminer les rendements du Trésor à 10 ans à 5% en 2023, les rendements sont retombés à un niveau plancher de 3,62% en septembre - toujours au-dessus des plus bas de 2023 - après une baisse de 50 points de base du taux directeur de la Fed et des prévisions optimistes de celle-ci. Le renforcement de l'économie et de l'inflation a incité la Fed à revoir ses prévisions plus tard dans l'année. Combinés à l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, les rendements ont clôturé l'année à 4,57%, soit 70 points de base de plus qu'à la fin de 2023. Les rendements allemands ont baissé au début du deuxième semestre 2024,

reflétant la faiblesse de la croissance, mais l'effondrement du gouvernement de coalition et l'imminence de nouvelles élections ont suscité des inquiétudes quant à l'assouplissement budgétaire, ce qui a entraîné une hausse des rendements pour clôturer l'année 2024 à 2,36%, soit 36 points de base de plus qu'à la fin de 2023, ceci malgré les attentes d'une accélération de l'assouplissement de la politique de la BCE dans les derniers mois de l'année. Les rendements des OAT françaises ont augmenté davantage, de 66 points de base, pour atteindre 3,12% à la fin de l'année, alors que les élections surprises du président Macron en milieu d'année entraînait la démission du gouvernement et que le déficit budgétaire de 2024 était annoncé autour de 6% du PIB. Le rendement du BTP italien a baissé de 11 points de base à 3,42%. Les rendements des gilts britanniques ont suivi une trajectoire similaire à celle des rendements européens plus large jusqu'en octobre, lorsque le premier budget du nouveau gouvernement travailliste a surpris avec un relâchement fiscal marqué, ravivant les inquiétudes sur les finances publiques britanniques. Les rendements des gilts ont augmenté de 97 points de base pour atteindre 4,57% à la fin de 2024. En Asie les principaux marchés obligataires ont connu des tendances divergentes. De plus en plus convaincue que le Japon a échappé à la déflation, la Banque du Japon a relevé son taux directeur et annoncé un nouveau resserrement. Le taux japonais à 10 ans a ainsi augmenté de 46 points de base à la fin de l'année pour clôturer à 1,08%. En Chine, les inquiétudes croissantes concernant le piège de la dette et de la déflation ont fait chuter les rendements de 82 points de base sur l'ensemble de l'année pour clôturer l'année 2024 à 1,77%.

Les spreads de crédit ont continué à se resserrer en 2024, quels que soient les pays et la qualité du crédit. Aux États-Unis, les spreads ont continué à se resserrer pour atteindre leurs niveaux les plus bas depuis 2007, en dessous des seuils atteints après la pandémie. Ainsi, les écarts de taux des obligations américaines de première qualité (IG) se sont encore resserrés de 22 points de base pour atteindre seulement 0,82% à la fin de 2024, après avoir chuté de 34 points de base en 2023. Les spreads des obligations à haut rendement (HY) ont diminué de 42 points de base pour atteindre 2,92%, après une chute brutale de 145 points de base en 2023. Le crédit européen s'est rétréci encore plus fortement. Dans le segment IG, les écarts se sont réduits de 34 points de base en 2024 pour atteindre 1,01% (après 31 points de base l'année précédente), tandis que le haut rendement s'est réduit de 84 points de base pour atteindre 3,11% (après 99 points de base en 2023).

Le dollar est resté globalement stable par rapport à un panier des principales devises tout au long de l'année 2023 et pendant la majeure partie de l'année 2024. Toutefois, à partir de la fin septembre, il a enregistré des gains significatifs par rapport à la plupart des monnaies grâce à la combinaison d'une dynamique économique américaine résiliente, d'une révision des prévisions de taux d'intérêt américains et de l'élection américaine. Le dollar a atteint son plus haut niveau depuis deux ans par rapport à un panier de devises, y compris l'euro, et est resté élevé par rapport au yen japonais et au yuan chinois. L'euro a chuté de 6,3% pour atteindre 1,036 dollar fin 2024, la livre sterling a également perdu 1,8% par rapport au dollar pour atteindre 1,252 dollar et le yen a chuté de 10% pour atteindre 157,2 ¥. Au-delà de la vigueur du dollar, l'euro a été mis sous pression, car le ralentissement de la croissance et la baisse de l'inflation ont permis à la BCE d'assouplir sa politique à un rythme plus rapide. L'euro a chuté de 4,6% par rapport à la livre sterling (à 0,827 £), qui est restée soutenue par les attentes d'un moindre assouplissement monétaire de la part de la Banque d'Angleterre, mais a gagné 4,5% par rapport au yen japonais (à 162,7 ¥), qui est resté faible étant donné les attentes d'augmentations limitées de la part de la Banque du Japon.

Politique de gestion

Sur la période du 29 décembre 2023 au 31 décembre 2024, la valeur liquidative de la part 1 d'AXA Génération Tempéré Solidaire progresse +3.95%, la part 2 augmente 3.53%, la part 2T en hausse de +3.52%, la part 2M de +2.97% et la part 2R de +2.02% par rapport à une hausse de +4.42% de son l'indice de référence (67% FTSE EMEA Euro Broad Investment Grade, 27% MSCI Europe dividendes réinvestis et 6% €STR+8.5 bps capitalisé). La performance absolue a bénéficié de la progression des marchés actions européennes (MSCI Europe dividendes réinvestis en hausse de +8.6%) ainsi que de la légère hausse des marchés obligataires de la zone Euro (l'indice FTSE EuroBIG progressant +0.27%) dans une moindre mesure. En performance relative, la sous-performance de la poche actions a eu un impact négatif qui a été partiellement compensé par la contribution positive provenant de la surperformance de la poche obligataire. L'allocation a eu un impact marginalement négatif.

Nos choix en termes d'allocation d'actifs ont un impact marginal sur la performance. La surpondération des actions à la fin de l'hiver et en printemps a eu une contribution positive en raison de la progression des marchés européens mais la surpondération actions à l'automne a été couteuse en raison de la baisse des marchés des actions européennes au 4ème trimestre. De plus, la sous-pondération des obligations zone euro au détriment du monétaire a été pénalisante surtout pendant la période estivale.

La poche actions a eu une contribution négative sur la performance relative en raison de la sélection de valeurs même si l'allocation sectorielle et l'effet devises ont été positifs. Au niveau de l'allocation, les contributions positives proviennent principalement de la sous-pondération des secteurs de l'énergie et des matériaux, et de la

surpondération du secteur des services de communication. Au niveau de la sélection, les valeurs ayant contribué négativement à la performance ont été les suivantes: Stellantis dans la consommation discrétionnaire, Neste et BP dans l'énergie, Dassault Systèmes, Infineon et l'absence de position en SAP dans la technologie, SSE et Acciona Energia dans les services aux collectivités, Ashtead et Vestas au sein des valeurs industrielles. A contrario, les positions en Intesa Sanpaolo, Allianz, Julius Baer et ING dans le secteur financier ont eu un effet positif, à l'instar de Prysmian, Saint-Gobain et Schneider au sein des valeurs industrielles. Lonza dans la santé, Compass dans la consommation discrétionnaire et Unilever dans la consommation de base ont également affiché de solides performances sur la période.

La surperformance de la poche obligataire (Label Euro Obligations en hausse de +3.18% par rapport à +2.63% pour l'indice obligataire FTSE EuroBIG) a eu une contribution positive à la performance relative en raison d'une bonne gestion de la sensibilité, l'allocation pays ainsi que la surpondération du crédit.

En termes d'allocation d'actifs, nous avons commencé l'année avec une exposition proche du poids des actions européennes dans l'indice de référence (27%) avec une sous-pondération obligataire proche de 64.5% (par rapport à notre cible de 67%), proche de 5.5% en investissements solidaire avec une position proche de 3% en monétaire. Nous avons terminé l'exercice avec une légère surpondération actions proche de 30% avec une exposition obligataire proche de 64% donc légèrement sous-pondéré, proche de 5.3% en investissements solidaire avec une position marginale en monétaire.

En début d'année, nous avons un positionnement neutre par rapport aux actions européennes car si l'environnement économique est atone, il n'est pas catastrophique et les risques de récession sont modérés. Toutefois, les marchés font face à une période de transition et de fragilité accrue, les événements au Moyen-Orient maintiennent les prix de l'énergie à des niveaux élevés et les valorisations ne sont pas bon marché. En plus, à la suite de la baisse rapide des taux et hausse des marchés actions, nous redoutons une consolidation technique des marchés actions et obligataires. En février et de nouveau en mars, nous avons augmenté notre exposition aux actions européennes afin de passer surpondéré par rapport au poids de celles-ci au sein de l'indice de référence. Nous attendions que les résultats des entreprises soient au rendez-vous and des valorisations qui devraient moins souffrir du vent contraire d'une hausse des rendements obligataire surtout après que la BCE a télégraphié son intention de baisse des taux d'intérêt en juin. Nous avons conservé cette surpondération jusqu'en juin car on considérait que cette combinaison de progression des résultats et moindre pression sur les valorisations devrait soutenir la trajectoire haussière des marchés actions européennes. En juin, nous avons réduit notre exposition aux actions européennes afin de se rapprocher de nouveau de la neutralité (poids de la composante actions dans l'indice de référence) car il nous semblait que l'optimisme des marchés sur perspectives économiques et les prévisions de bénéfices des entreprises, ne laissait peu de place en cas de surprises négatives. En plus, les incertitudes politiques incitaient à plus de prudence. Comme nous n'avons pas renforcé notre exposition obligataire, notre allocation monétaire a donc augmenté. En août, à la suite de la correction des marchés actions, nous avons renforcé notre exposition actions afin passer légèrement surpondéré. Nous avons conservé cette légère surpondération actions jusqu'à la fin de l'année en raison d'une croissance des résultats des entreprises qui continuent de surprendre à la hausse et des conditions monétaires qui se détendent à la suite de la baisse des taux directeurs des banques centrales en Europe et outre-Atlantique.

En parallèle, nous avons commencé l'année avec une sous-pondération aux obligations de la zone euro au profit des liquidités et actifs monétaires que nous avons renforcé au printemps en parallèle de l'augmentation de notre exposition actions. La volatilité dans les marchés obligataire pendant l'été nous a incité à la prudence. En fin d'année, à la suite de la remontée des rendements, nous avons renforcé notre exposition aux obligations de la zone Euro. Si la croissance soutenue et inflation persistante aux Etats Unis ont contraint la Réserve Fédérale à atténuer ses anticipations de baisses des taux, ce n'est pas la même histoire en zone euro. Les obligations de la zone euro étaient plus attrayant étant donné les perspectives économiques plus faibles pour la région qui permettrait un assouplissement des taux directeurs par la BCE.

Au sein de la poche actions, les révisions semestrielles de l'univers d'investissement ont entraîné les opérations suivantes : sorties des titres Nestlé et Stellantis, ainsi que de l'ensemble des valeurs du secteur de l'énergie, à savoir BP et Neste. La cession de Nestlé dans le secteur de la consommation de base a été en partie compensée par l'introduction de 3 nouvelles lignes : Unilever, Tesco et Heineken. La vente de Stellantis dans le secteur de la consommation discrétionnaire a quant à elle été compensée par l'introduction du titre Michelin, mais aussi par le renforcement de la position en Compass. Par ailleurs, nous avons augmenté notre exposition aux secteurs suivants : l'industrie, en initiant des positions en SGS, Assa Abloy, Atlas Copco et en renforçant celle en Saint-Gobain ; la finance, en introduisant HSBC, Julius Baer et en accroissant les lignes en UBS et Allianz ; les services de communication, en constituant des positions en Publicis et Cellnex. A l'inverse, nous avons réduit notre exposition

au secteur technologique en sortant le titre Infineon et réduisant la position en Dassault Systèmes. Enfin, nous avons procédé à un arbitrage au sein du secteur des services aux collectivités, en cédant Acciona Energia au profit de National Grid.

Au sein de la poche obligataire, nous avons commencé l'année avec une sous-pondération en termes de duration compte tenu des anticipations jugées alors excessives de baisses de taux attendues par les marchés. Nous avons accompagné le rebond des taux, corrigeant ces anticipations pour atteindre au mois d'avril une position longue face à l'indice de référence. Cette position a été maintenue jusqu'en juin où nous sommes revenus à la neutralité après le stress provoqué par la dissolution de l'assemblée nationale en France. Nous avons maintenu une position relativement neutre au cours de l'été avant d'adopter à nouveau une sous-pondération à partir de fin août, ensuite augmentée au cours du mois de septembre alors que les craintes de récessions marquée aux Etats-Unis tiraient à nouveau les anticipations de baisses de taux à la hausse. Cette position a été renversée en octobre après des chiffres macro américains rassurants. Nous restés proches de la neutralité au cours du dernier trimestre avec un léger biais long adopté sur la deuxième partie du mois de décembre. En termes d'allocation pays, nous avons privilégié au sein de la zone euro une surpondération à l'Autriche en début d'année qui a ensuite été réduite pour construire une surpondération sur l'Espagne, dont les valorisations étaient plus attractives et les fondamentaux solides. En parallèle nous avons maintenu une sous-pondération sur la France à partir de l'été. En termes d'allocation d'actif, la poche obligataire a privilégié le crédit aux dettes souveraines tout au long de l'année. Cette surpondération a été augmentée en mars via des subordonnées financières puis réduite au cours de l'été via des dettes privées sénior avant d'être à nouveau marginalement renforcée en septembre via le même segment privé sénior. L'exposition aux dettes quasi-souveraines et dettes collatéralisées a été augmenté proche de la neutralité depuis avril compte tenu de la valorisation attrayante.

La part solidaire du fonds, investie au travers du FCP AXA Future Generation géré par Ecofi, est restée assez stable passant d'environ 5.5% du total de l'actif en début d'année à environ 5.32% à la fin de l'exercice. Pour rappel, AXA Future Génération investit dans des entreprises solidaires qui représente le thématique "Mieux vivre ensemble" ainsi que des thématiques spécifiques telles la longévité et l'accompagnement de la dépendance. AXA Future Generation finance ainsi 27 entreprises sociales et solidaires. Durant l'exercice, les investissements solidaires dans l'ADIE, la Croix Rouge Française et la Coopérative immobilière de Bretagne ont été augmentés ou renouvelés. Outre ces investissements solidaires dans des structures déjà présentes dans le fonds, trois nouveaux investissements ont été effectués : 1) Soliha Provence: Une structure de production et gestion de logements très sociales, ouverture d'une pension de famille dans la périphérie d'Aix en Provence. 2) Novetape: Foncière solidaire qui construit des logements abordables pour un public vulnérable comme les réfugiés, les victimes de violences familiales, les étudiants et les jeunes travailleurs. Le projet fléché est à Saint-Nazaire pour une offre de logements en accompagnement des besoins du bassin industriel. 3) Les 3 Colonies: Une structure de viager solidaire, qui permet d'augmenter les moyens financiers des personnes âgées fragiles économiquement, rompre l'isolement, anticiper et accompagner la perte d'autonomie, encourager la rénovation du parc immobilier privé, autrement dit, créer sa maison de retraite à domicile.

Perspectives

Nous abordons 2025 avec optimisme, soutenu par des perspectives macroéconomiques favorables et une croissance américaine que nous anticipons solide. L'investissement productif, porté par l'intelligence artificielle, continuera de stimuler la compétitivité des entreprises et de renforcer leur efficience. Cependant, des risques demeurent. D'une part, une surévaluation des actifs pourrait entraîner des tensions sur les marchés. D'autre part, des politiques économiques restrictives ou disruptives de la nouvelle administration américaine pourraient limiter l'offre économique, exacerbant les pressions inflationnistes. Une inflation persistante pourrait freiner les baisses de taux par la Réserve fédérale, ce qui affecterait négativement les actifs risqués.

Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LABEL EUR ACTIONS S	21 910 066,97	15 171 646,87
LABEL EUR OBLIGAT S	16 208 359,56	15 291 406,71
AXA TRESOR COURT TER	10 487 513,15	15 300 745,77

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Frais de la Part 2T

Frais de fonctionnement et de gestion (*)	0,41%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,30%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,30%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (*)	0,71%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

(*) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 35,38€

Frais de la Part 2

Frais de fonctionnement et de gestion (**)	0,41%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,30%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,30%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (**)	0,71%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

(**) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 387,65€

Frais de la Part 2M

Frais de fonctionnement et de gestion (***)	0,96%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,30%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,30%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (***)	1,26%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

(***) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 485,24€

Frais de la Part 2R

Frais de fonctionnement et de gestion (****)	1,87%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,30%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,30%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (****)	2,17%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

(****) y compris honoraires du Commissaire aux comptes : 466,42€

Frais de la Part 1

Frais de fonctionnement et de gestion (*****)	0,21%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,30%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,30%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos (*****)	0,51%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,21%

(*****) y compris honoraires du Commissaire aux comptes 42,89€

Politique de sélection et d'exécution des ordres

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet <https://particuliers.axa-im.fr> sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration . Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance

Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM dont l'application des guidelines MIFID pour les entités pour lesquelles cela devenait nécessaire et (ii) de mises à jour mineures.

Eléments quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	127,68
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	78,42
Nombre total d'employés (4)	2 944 dont 770 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	41,30	27,76	69,06
Nombre d'employés concernés (5)	294 dont 116 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE	101 dont 16 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE	395 dont 132 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCPE

(1)) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCPE.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2024.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2024.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2024.

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Taxonomie Européenne

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée "taxonomie européenne", elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale : l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la lutte contre la pollution, la préservation de la biodiversité, et la transition vers une économie circulaire.

Evolution de l'actif net, du nombre d'actions, de la valeur liquidative et des revenus depuis 5 ans

Pour ces éléments, se reporter aux états financiers.

Ventilation simplifiée de l'actif net

Ventilation simplifiée de l'actif net		
Groupe de valeurs	Pourcentage arrondi de l'actif net	
	Exercice	Exercice
	sous revue	antérieur
Actions et valeurs assimilées		
Obligations et valeurs assimilées		
Bons du Trésor		
Autres TCN		
Total TCN		
Titres OPCVM	99,88	99,06
Titres FCC		
Autres instruments financiers		
Acquisitions et cessions temporaires de titres :		
- à l'achat		
- à la vente		
Opérations de cession sur valeurs mobilières		
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,01	0,01
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,27	-0,28
Disponibilités	0,38	1,21
Autres		
Total actif net en milliers d'euros	265 731,44	255 104,10

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Engagement en % de l'actif
31/12/24
Néant

Modifications intervenues

Mise à jour annuelle du PRIIPS DIC

Modifications à intervenir

Néant.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Sur la période, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres.

Autres informations

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : PricewaterhouseCoopers Audit SA

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE (le "Produit Financier") Identifiant d'entité juridique : 213800M1XPVPXHE4Q598

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ OUI	☒ ☐ NON
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 70.91 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit Financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en investissant dans des produits financiers sous-jacents qui poursuivent un objectif durable ou qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été satisfaite en investissant 93.73% de sa VNI dans des produits financiers sous-jacents qui sont classés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement SFDR et qui possèdent eux-mêmes le label ISR.

Indicateurs de durabilité	Valeur
% de l'actif net investi dans des produits financiers classés Article 8 ou 9	93.73 % de l'actif net investi dans des produits financiers classés Article 8 ou 9

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur
% de l'actif net investi dans des produits financiers classés Article 8 ou 9	2023	93.11 % de l'actif net investi dans des produits financiers classés Article 8 ou 9
% de l'actif net investi dans des produits financiers classés Article 8 ou 9	2022	93 % de l'actif net investi dans des produits financiers classés Article 8 ou 9

N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basées sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

3. Les investissements dans des obligations vertes, sociales et durables et dans des obligations liées à la durabilité :

a) Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments qui visent à contribuer à divers objectifs durables par nature. Ainsi, les investissements dans des obligations émises par des entreprises et des États qui ont été répertoriées comme des obligations vertes, obligations sociales ou obligations durables dans la base de données Bloomberg sont considérés comme des « investissements durables » selon le cadre SFDR d'AXA IM.

b) En ce qui concerne les obligations liées à la durabilité, un cadre interne a été développé pour évaluer la solidité des obligations utilisées pour financer un objectif durable général. Du fait que ces instruments sont nouveaux, les pratiques des émetteurs sont hétérogènes et seules les obligations liées à la durabilité auxquelles est attribuée une opinion positive ou neutre à l'issue du processus interne d'analyse d'AXA IM sont considérées comme des « investissements durables ». Le cadre d'analyse s'appuie sur les directives de l'International Capital Market Association (ICMA) avec une approche interne rigoureuse fondée sur les critères suivants : (i) stratégie de durabilité de l'émetteur et pertinence et matérialité des indicateurs de

performance clés, (ii) ambition de l'objectif de performance en matière de durabilité, (iii) caractéristiques des obligations et (iv) suivi et reporting de l'objectif de performance en matière de durabilité.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM (comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2eq.)	Emissions de GES niveau 1: 2832.302 Emissions de GES niveau 2: 1013.593 Emissions de GES niveau 3: 68703.188 Emissions de GES niveau 1+2: 3845.895 Emissions totales de GES: 72513.336	Emissions de GES niveau 1: 51 Emissions de GES niveau 2: 51 Emissions de GES niveau 3: 50 Emissions de GES niveau 1+2: 51 Emissions totales de GES: 50	Emissions de GES niveau 1: 89 Emissions de GES niveau 2: 89 Emissions de GES niveau 3: 87 Emissions de GES niveau 1+2: 89 Emissions totales de GES: 87
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2eq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 24.096 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 275.381	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 50 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 50	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 87 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 87

	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1124.296	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 51	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 90
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	5.99	52	91
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 51.64 Part de production d'énergie non renouvelable: 70.34	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 51 Part de production d'énergie non renouvelable: 2	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 89 Part de production d'énergie non renouvelable: 4
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.123 Secteur NACE D: 1.529 Secteur NACE E: 0.555 Secteur NACE F: 0.236 Secteur NACE G: 0.345 Secteur NACE H: 0.107 Secteur NACE L: 0.395	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 17 Secteur NACE D: 5 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 2 Secteur NACE H: 1 Secteur NACE L: 2	Secteur NACE C: 79 Secteur NACE D: 73 Secteur NACE E: 75 Secteur NACE F: 75 Secteur NACE G: 76 Secteur NACE H: 76 Secteur NACE L: 56
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	23.45	23	41
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.007	15	25
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.189	37	64

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations	0%	57	100

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

	entreprises multinationales	unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	3.81 %	52	87
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	11.16%	47	82
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	41.39	52	91
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	57	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
- Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées - Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 22 Proportion du nombre total de pays: 22	Nombre de pays: 82 Proportion du nombre total de pays: 82

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO ₂ (tCO ₂ eq.)	Scope 1: 2832.302 Scope 2: 1013.593 Scope 3: 68703.188 Scope 1+2: 3845.895 Scope 1+2+3: 72513.336	Scope 1: 51 Scope 2: 51 Scope 3: 50 Scope 1+2: 51 Scope 1+2+3: 50	Scope 1: 89 Scope 2: 89 Scope 3: 87 Scope 1+2: 89 Scope 1+2+3: 87
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis (tCO ₂ eq./M€)	Scope 1+2: 24.096 Scope 1+2+3: 275.381	Scope 1+2: 50 Scope 1+2+3: 50	Scope 1+2: 87 Scope 1+2+3: 87
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO ₂ eq./M€)	Scope 1+2+3: 1124.296	Scope 1+2+3: 51	Scope 1+2+3: 90
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	5.99	52	91
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par	Consommation d'énergie: 51.64 Production d'énergie: 70.34	Consommation d'énergie: 51 Production d'énergie: 2	Consommation d'énergie: 89 Production d'énergie: 4

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

		rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)			
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	23.45	23	41
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	57	100
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	41.39	52	91
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	57	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
- Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées - Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 22 Proportion du nombre total de pays: 22	Nombre de pays: 82 Proportion du nombre total de pays: 82

Source: S&P Trucost, 2024

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions

dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
Label Euro Obligations S EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	62.96%	FR
Label Europe Actions S EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	29.79%	FR
AFUTGEN	Financial service activities, except insurance and pension funding	5.36%	FR
AXA Tresor Court Terme Capitalisation EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.99%	FR
Portfolio 3227 EUR SET BPS	Other	0.9%	N/A
Portfolio 3227 GBP SET BPS	Other	0%	N/A
Portfolio 3227 USD SET BPS	Other	0%	N/A

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

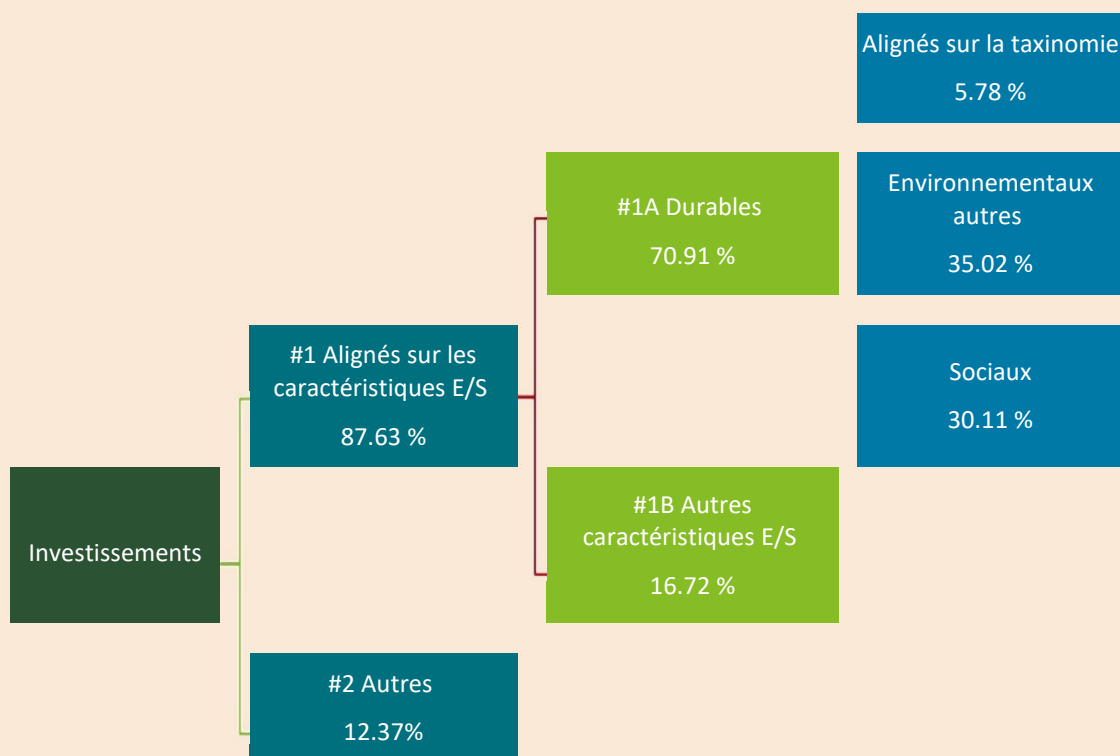
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2024-31/12/2024



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	99.1%
Other	0.9%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?³

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

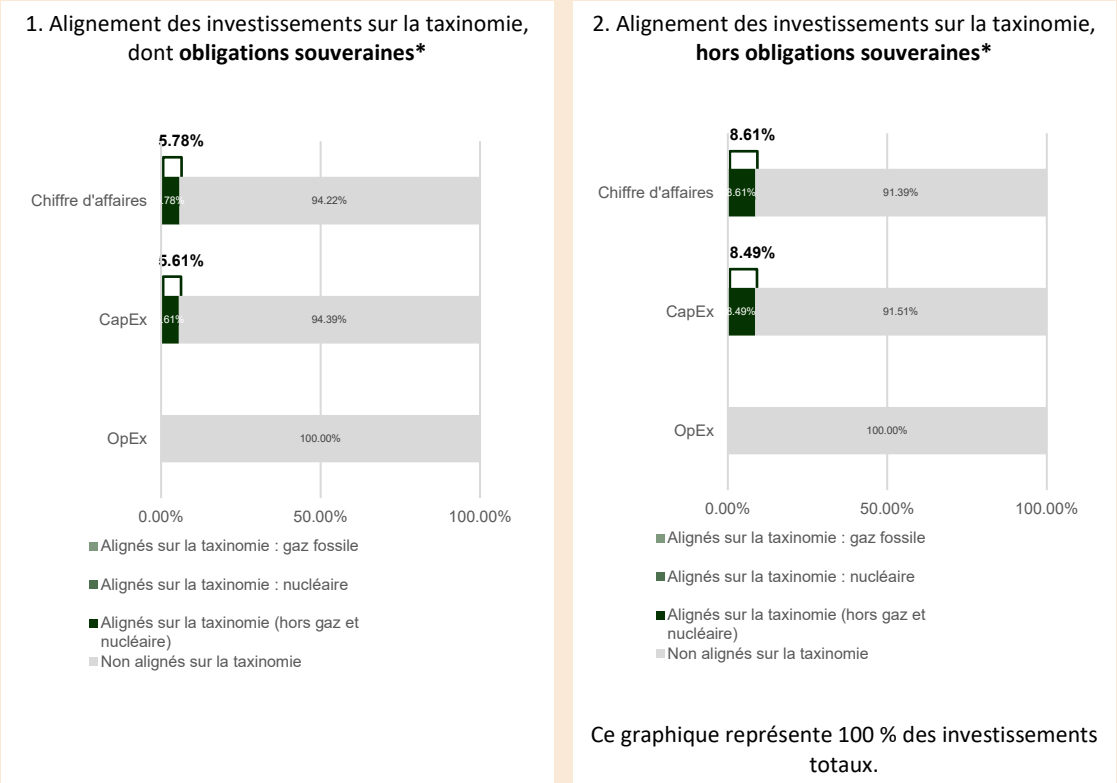
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie UE			
	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	5.78%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	5.61%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2024

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 35.02% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 30.11% d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 12.37% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en :

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de capitaux propres ou de dette, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025, et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants, la stratégie d'investissement du produit financier, en particulier en matière d'investissement responsable, a été adaptée fin 2024, telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: [Label ISR - Critères d'attribution](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.05.14 17:40:55 +0200



AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Titres de créances (D)	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)	0,00	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	265 433 607,10	-
OPCVM	251 273 058,21	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	14 160 548,89	-
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	-
Dépôts (F)	0,00	-
Instruments financiers à terme (G)	0,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	-
Titres financiers empruntés	0,00	-
Titres financiers donnés en pension	0,00	-
Autres opérations temporaires	0,00	-
Prêts (I)	0,00	-
Autres actifs éligibles (J)	0,00	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	265 433 607,10	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	15 607,72	-
Comptes financiers	1 001 310,78	-

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II ¹	1 016 918,50	-
Total Actif I + II	266 450 525,60	-

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	258 342 456,90	-
Report à nouveau sur revenu net	0,00	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	-
Résultat net de l'exercice	7 388 982,13	-
Capitaux propres I	265 731 439,03	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	-
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	-
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	-
Instruments financiers à terme (B)	0,00	-
Emprunts	0,00	-
Autres passifs éligibles (C)	0,00	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	719 086,57	-
Concours bancaires	0,00	-
Sous-total autres passifs IV	719 086,57	-
Total Passifs : I + III + IV	266 450 525,60	-

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	-
Produits sur obligations	0,00	-
Produits sur titres de créance	0,00	-
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	-
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Produits sur prêts et créances	0,00	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres produits financiers	87 403,42	-
Sous-total Produits sur opérations financières	87 403,42	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	-
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Charges sur emprunts	0,00	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres charges financières	0,00	-
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	-
Total Revenus financiers nets (A)	87 403,42	-
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	15 607,72	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 775 877,70	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	-
Impôts et taxes	0,00	-
Autres charges	-1 417,58	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 761 687,56	-
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-2 674 284,14	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-20 402,76	-
Revenus nets I = C + D	-2 694 686,90	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 753 661,16	-
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00	-
Frais de recherche	0,00	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	-
Indemnités d'assurance perçues	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	2 753 661,16	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	8 165,63	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	2 761 826,79	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	7 122 639,15	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	7 122 639,15	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	199 203,09	-

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	7 321 842,24	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	-
Résultat net = I + II + III - IV	7 388 982,13	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Rappel de la stratégie d'investissement

L'objectif du FCPE est la recherche de performance, à moyen terme, mesurée en euro, corrélée aux marchés financiers par la mise en oeuvre d'une gestion active reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, d'un ou plusieurs marchés et styles de gestion tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Le prospectus du FCPE décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs :

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont en revanche intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- La structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) ;

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

2. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF) :

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCPE et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

5. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCPE, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCPE ,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCPE, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat du FCPE :
 - Frais de gestion et frais administratifs externes à la Société de gestion:
 - Part 2 : Le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion TTC est de 0,40% de l'actif net correspondant à la part.
 - Part 2M : Le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion TTC est de 1,00% de l'actif net correspondant à la part.
 - Part 2R : Le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion TTC est de 2 % de l'actif net correspondant à la part.
 - Part 2T : Le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion TTC est de 0,40% de l'actif net correspondant à la part.

Les frais ci-dessus sont perçus trimestriellement et calculés et provisionnés à chaque valeur liquidative. Ces frais incluent les honoraires du contrôleur légal des comptes et sont à la charge du fond.

- Droits de garde relatifs aux titres inclus à l'actif du Fonds : facturés à la Société de gestion
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Le taux maximum des frais indirects est de 0,40% de l'actif net
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Néant
 - Frais de transaction : les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente au du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

- Commission de surperformance :
 - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Part 1 : Le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion TTC est de 0,40% de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du contrôleur légal des comptes et sont à la charge de l'entreprise.

6. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	265 731 439,03	255 104 103,20	214 474 085,52	236 789 842,80	200 434 225,37
PART 1					
Actif net	7 801 445,89	6 917 109,22	5 807 886,59	6 861 608,78	6 371 817,51
Nombre de parts	32 647,5809	30 089,9393	27 224,9627	27 791,2690	27 597,0906
Valeur liquidative unitaire	238,95	229,88	213,32	246,89	230,88
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	2,54	1,78	4,78	7,04	4,48
PART 2					
Actif net	74 200 582,02	67 112 836,41	56 266 277,40	57 573 231,94	41 475 430,96
Nombre de parts	370 095,7533	346 565,5342	311 852,1102	274 611,9274	210 701,5277
Valeur liquidative unitaire	200,49	193,65	180,42	209,65	196,84
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1,34	0,79	3,48	4,96	3,07
PART 2M					
Actif net	91 394 800,57	89 641 803,65	86 741 812,37	101 494 255,92	91 269 972,85
Nombre de parts	4 182 814,2896	4 224 041,6925	4 363 056,9642	4 369 396,2207	4 161 929,1128
Valeur liquidative unitaire	21,85	21,22	19,88	23,22	21,92
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,02	-0,02	0,27	0,43	0,22

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART 2R					
Actif net	85 770 250,76	84 713 022,71	58 815 817,88	62 157 741,85	53 374 744,53
Nombre de parts	4 458 099,0624	4 492 684,2840	3 299 376,5871	2 957 576,7288	2 665 934,2406
Valeur liquidative unitaire	19,23	18,85	17,82	21,01	20,02
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,15	-0,18	0,08	0,20	0,04
PART 2T					
Actif net	6 564 359,79	6 719 331,21	6 842 291,28	8 703 004,31	7 942 259,52
Nombre de parts	391 015,4969	414 383,6878	452 906,4602	495 784,2441	481 883,3442
Valeur liquidative unitaire	16,78	16,21	15,10	17,55	16,48
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,11	0,07	0,29	0,42	0,26

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	255 104 103,20	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	39 730 800,15	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-36 305 480,49	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 674 284,14	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 753 661,16	-
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	7 122 639,15	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Autres éléments	0,00	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	265 731 439,03	-

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART 1		
Parts souscrites durant l'exercice	9 839,7956	2 332 775,51
Parts rachetés durant l'exercice	-7 282,1540	-1 734 785,90
Solde net des souscriptions/rachats	2 557,6416	597 989,61
PART 2		
Parts souscrites durant l'exercice	58 047,9277	11 530 461,18
Parts rachetés durant l'exercice	-34 517,7086	-6 847 242,88
Solde net des souscriptions/rachats	23 530,2191	4 683 218,30
PART 2M		
Parts souscrites durant l'exercice	685 291,5028	14 830 640,57
Parts rachetés durant l'exercice	-726 518,9057	-15 662 371,56
Solde net des souscriptions/rachats	-41 227,4029	-831 730,99
PART 2R		
Parts souscrites durant l'exercice	536 315,0104	10 278 917,61
Parts rachetés durant l'exercice	-570 900,2320	-10 921 103,87
Solde net des souscriptions/rachats	-34 585,2216	-642 186,26
PART 2T		
Parts souscrites durant l'exercice	45 366,4072	758 005,28
Parts rachetés durant l'exercice	-68 734,5981	-1 139 976,28
Solde net des souscriptions/rachats	-23 368,1909	-381 971,00

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART 1	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART 2	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART 2M	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART 2R	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART 2T	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0014001H93	1	Capitalisation	EUR	7 801 445,89	32 647,5809	238,95
FR0014001H85	2	Capitalisation	EUR	74 200 582,02	370 095,7533	200,49
FR0014001H77	2M	Capitalisation	EUR	91 394 800,57	4 182 814,2896	21,85
FR0014001H69	2R	Capitalisation	EUR	85 770 250,76	4 458 099,0624	19,23
FR0014001H28	2T	Capitalisation	EUR	6 564 359,79	391 015,4969	16,78

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
Hors-bilan						
Futures	0,00					
Options	0,00					
Swaps	0,00					
Autres instruments financiers	0,00					
Total	0,00					

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 001,31	0,00	0,00	0,00	1 001,31
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	1 001,31

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois - 1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 001,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 001,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	USD +/-			
Actif					
Dépôts	0,00	0,00			
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00			
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00			
Titres de créances	0,00	0,00			
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00			
Créances	0,00	0,00			
Comptes financiers	0,97	0,35			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00			
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00			
Dettes	0,00	0,00			
Comptes financiers	0,00	0,00			
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00			
Devises à livrer	0,00	0,00			
Futures options swap	0,00	0,00			
Autres opérations	0,00	0,00			
Total	0,97	0,35			

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007073713	LABEL EUROPE ACTIONS S	AXA Investment Managers Paris S.A.	Actions	France	EUR	80 086 672,79
FR0007073721	LABEL EURO OBLIGATIONS S	AXA Investment Managers Paris S.A.	Obligations	France	EUR	171 186 385,42
FR0011548130	AXA FUTURE GENERATION FCP MUTUAL FUND	AXA FUTURE GENERATION FCP MUTUAL FUND	Immobilier	France	EUR	14 160 548,89
Total						265 433 607,10

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	15 607,72
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	15 607,72
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-719 086,57
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-719 086,57
Total des créances et dettes	-703 478,85

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART 1	31/12/2024
Frais fixes	35,38
Frais fixes en % actuel	0,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART 2	31/12/2024
Frais fixes	288 104,66
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART 2M	31/12/2024
Frais fixes	857 846,63
Frais fixes en % actuel	0,95
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART 2R	31/12/2024
Frais fixes	1 589 236,02
Frais fixes en % actuel	1,85
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART 2T	31/12/2024
Frais fixes	26 292,54
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00
Titres re��us en garantie	0,00

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	FR0007073713	LABEL EUR ACTIONS	80 086 672,79
	FR0007073721	LABEL EUR OBLIGAT	171 186 385,42
	FR0011548130	AXA FUTURE GENERATIO	14 160 548,89
Total			265 433 607,10

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	-2 694 686,90	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-2 694 686,90	-
Report à nouveau	0,00	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 694 686,90	-

PART 1		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	2 353,76	-
Total	2 353,76	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

PART 2		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	-272 588,94	-
Total	-272 588,94	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART 2M		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	-837 718,61	-
Total	-837 718,61	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

PART 2R		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	-1 562 617,21	-
Total	-1 562 617,21	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART 2T		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	-24 115,90	-
Total	-24 115,90	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 761 826,79	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 761 826,79	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 761 826,79	-

PART 1		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	80 650,57	-
Total	80 650,57	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART 2		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	768 646,40	-
Total	768 646,40	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART 2M		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	949 427,66	-
Total	949 427,66	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART 2R		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	895 100,94	-
Total	895 100,94	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART 2T		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	68 001,22	-
Total	68 001,22	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			265 433 607,10	99,89
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			251 273 058,21	94,56
LABEL EURO OBLIGATIONS S	EUR	991 752,4212	171 186 385,42	64,42
LABEL EUROPE ACTIONS S	EUR	207 258,2821	80 086 672,79	30,14
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			14 160 548,89	5,33
AXA FUTURE GENERATION FCP MUTUAL FUND	EUR	13 824,071	14 160 548,89	5,33
Total			265 433 607,10	99,89

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	265 433 607,10
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 016 918,50
Autres passifs (-)	-719 086,57
Total = actif net	265 731 439,03

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

RAPPORT ANNUEL AU 29/12/2023
--

Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	252 715 231,86	213 258 647,32
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	252 715 231,86	213 258 647,32
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	238 686 011,65	200 774 266,95
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	14 029 220,21	12 484 380,37
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrat financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	27 210,05	5 863,04
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	27 210,05	5 863,04
Comptes financiers	3 080 576,53	2 188 440,64
Liquidités	3 080 576,53	2 188 440,64
Total de l'actif	255 823 018,44	215 452 951,00

Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	255 649 473,10	211 705 838,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 936 576,59	5 066 392,54
Résultat de l'exercice (a, b)	-2 481 946,49	-2 298 145,37
Total des capitaux propres	255 104 103,20	214 474 085,52
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	718 915,24	978 865,48
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	718 915,24	978 865,48
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	255 823 018,44	215 452 951,00

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Operations de couverture		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	0,00	0,00

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	58 768,75	4 070,35
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	58 768,75	4 070,35
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	8 408,54
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	8 408,54
Résultat sur opérations financières (I - II)	58 768,75	-4 338,19
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 575 720,33	2 218 675,92
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	27 210,05	5 863,04
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-2 489 741,53	-2 217 151,07
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	7 795,04	-80 994,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-2 481 946,49	-2 298 145,37

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Le FCPE a fusionné avec le FCPE AXA GENERATION SOLIDAIRE le 01 Mars 2023

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

2. REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ **Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):**

- Swap de taux contre EONIA/€STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. METHODES DE COMPTABILISATION

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du FIA et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. POLITIQUES DE DISTRIBUTION

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

5. METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :

o Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion :

Part 2 : - Le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion TTC est de 0,40% de l'actif net correspondant à la part.

Part 2M : - Le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion TTC est de 1,00% de l'actif net correspondant à la part.

Part 2R : - Le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion TTC est de 2 % de l'actif net correspondant à la part.

Part 2T : - Le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion TTC est de 0,40% de l'actif net correspondant à la part.

Les frais ci-dessus sont perçus trimestriellement et calculés et provisionnés à chaque valeur liquidative. Ces frais incluent les honoraires du contrôleur légal des comptes et sont à la charge du fond.

- Droits de garde relatifs aux titres inclus à l'actif du Fonds : facturés à la Société de gestion.
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Le taux maximum des frais indirects est de 0,40% de l'actif net
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Néant.
 - Frais de transaction : les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente au du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.
- Commission de surperformance :
 - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :

Part 1 : - Le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion TTC est de 0,40% de l'actif net correspondant à la part. Ces frais incluent les honoraires du contrôleur légal des comptes et sont à la charge de l'entreprise.

6. CALCUL DES RATIOS ET DES ENGAGEMENTS

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

7. TABLEAU « HORS-BILAN »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<i>Tableau de concordance des parts</i>			
Nom du fonds :	AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE		
Code portefeuille :	AVWH		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0014001H28	2T	Capitalisation	C6
FR0014001H85	2	Capitalisation	C7
FR0014001H77	2M	Capitalisation	C8
FR0014001H69	2R	Capitalisation	C9
FR0014001H93	1	Capitalisation	CI

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	214 474 085,52	236 789 842,80
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	0,00	0,00
Versements de la réserve spéciale de participation	8 364 113,76	8 282 073,49
Intérêts de retard versés par l'entreprise	0,00	0,00
Versements au titre du plan d'épargne	20 187 731,46	22 984 150,89
- versements volontaires des salariés	11 422 931,98	12 313 316,51
- abondements de l'entreprise	8 764 799,48	10 670 834,38
Autres souscriptions **	4 358 451,01	2 328 557,77
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-22 695 300,35	-18 347 352,65
Transferts	18 107 167,14	-581 285,34
- provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	30 008 550,02	8 050 340,34
- à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-11 901 382,88	-8 631 625,68
Autres rachats **	-3 015 543,13	-2 021 640,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 720 392,90	5 651 273,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 829 067,19	-734 280,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	8,78	-27,39
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 911 416,83	-37 660 075,87
- différence d'estimation exercice N :	7 581 684,66	-8 329 732,17
- différence d'estimation exercice N-1 :	-8 329 732,17	29 330 343,70
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
- différence d'estimation exercice N :	0,00	0,00
- différence d'estimation exercice N-1 :	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 489 741,53	-2 217 151,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	10 388,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	255 104 103,20	214 474 085,52

* Le montant 10,388 EUR est liée au fusion avec le FCPE AXA GENERATION SOLIDAIRE le 01 Mars 2023.

** Ces données correspondent au traitement des régularisations sur les Souscriptions et Rachats par le teneur de compte

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	0.00	0.00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	126,500,023.30	104,846,181.30

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1 Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	0,00	0,00
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL Hors Bilan	0,00	0,00

4.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							3 080 576,53	1,21
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	3 080 576,53	1,21								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4.4 Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 GBP	% GBP	Devise 2 USD	% USD	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers	879,19	0,00	316,47	0,00				
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5 Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
Créances	
Autres créances	27 210,05
Total des créances	27 210,05
Dettes	
Frais de gestion	-718 915,24
Total des dettes	-718 915,24
Total dettes et créances	-691 705,19

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

4.6 Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
C6	PART 2T	
Actions ou parts émises durant l'exercice	28 332,9363	435 892,56
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-66 855,7087	-1 032 750,01

	En parts	En montant
C7	PART 2	
Actions ou parts émises durant l'exercice	73 492,2659	13 684 337,57
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-38 778,8419	-7 209 530,68

	En parts	En montant
C8	PART 2M	
Actions ou parts émises durant l'exercice	662 083,2433	13 570 249,53
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-801 098,515	-16 331 973,96

	En parts	En montant
C9	PART 2R	
Actions ou parts émises durant l'exercice	1 821 872,4156	32 999 154,99
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-628 564,7187	-11 447 885,05

	En parts	En montant
CI	PART 1	
Actions ou parts émises durant l'exercice	10 125,1201	2 229 211,61
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-7 260,1435	-1 590 086,67

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
C6	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
C7	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

	En montant
C7	
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
C8	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
C9	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
CI	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

4.7 Frais de gestion

	29/12/2023
C6	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion fixes	26 466,31
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
C7	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion fixes	241 746,62
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
C8	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion fixes	828 020,60
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
C9	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,84
Frais de gestion fixes	1 452 276,75
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
CI	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

4.8 Engagements reçus et donnés

<u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>				
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
<u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u>				

4.9 Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	252 715 231,86
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	252 715 231,86

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

4.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-2 481 946,49	-2 298 145,37
Total	-2 481 946,49	-2 298 145,37

	29/12/2023	30/12/2022
C6		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-24 142,44	-28 927,11
Total	-24 142,44	-28 927,11
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C7		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-241 137,57	-237 877,95
Total	-241 137,57	-237 877,95
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

	29/12/2023	30/12/2022
C8		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-795 931,06	-870 863,10
Total	-795 931,06	-870 863,10
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C9		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 422 326,65	-1 154 067,09
Total	-1 422 326,65	-1 154 067,09
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
CI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 591,23	-6 410,12
Total	1 591,23	-6 410,12
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 936 576,59	5 066 392,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 936 576,59	5 066 392,54

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C6		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	51 531,12	161 126,97
Total	51 531,12	161 126,97
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C7		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	514 701,38	1 325 026,27
Total	514 701,38	1 325 026,27
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C8		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	689 877,22	2 048 410,57
Total	689 877,22	2 048 410,57
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C9		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	628 304,69	1 395 335,22
Total	628 304,69	1 395 335,22
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	52 162,18	136 493,51
Total	52 162,18	136 493,51
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

4.11 Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1	5 851 318,30	26 008,1072	224,98				3,71
	C2	35 497 563,52	184 335,6094	192,57				2,44
	C3	47 013 094,99	2 365 613,5542	19,87				-0,03
	C4	88 391 641,03	4 097 422,5617	21,57				0,16
	RC	7 027 352,76	435 811,6424	16,12				0,21
31/12/2020	C1	6 371 817,51	27 597,0906	230,88				4,48
	C2	41 475 430,96	210 701,5277	196,84				3,07
	C3	53 374 744,53	2 665 934,2406	20,02				0,04
	C4	91 269 972,85	4 161 929,1128	21,92				0,22
	RC	7 942 259,52	481 883,3442	16,48				0,26
31/12/2021	C6	8 703 004,31	495 784,2441	17,55				0,42
	C7	57 573 231,94	274 611,9274	209,65				4,96
	C8	101 494 255,92	4 369 396,2207	23,22				0,43
	C9	62 157 741,85	2 957 576,7288	21,01				0,20
	CI	6 861 608,78	27 791,2690	246,89				7,04
30/12/2022	C6	6 842 291,28	452 906,4602	15,10				0,29
	C7	56 266 277,40	311 852,1102	180,42				3,48
	C8	86 741 812,37	4 363 056,9642	19,88				0,27
	C9	58 815 817,88	3 299 376,5871	17,82				0,08
	CI	5 807 886,59	27 224,9627	213,32				4,78
29/12/2023	C6	6 719 331,21	414 383,6878	16,21				0,07
	C7	67 112 836,41	346 565,5342	193,65				0,79
	C8	89 641 803,65	4 224 041,6925	21,22				-0,02
	C9	84 713 022,71	4 492 684,2840	18,85				-0,18
	CI	6 917 109,22	30 089,9393	229,88				1,78

AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE

4.12 Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC		252 715 231,86		99,06
TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE		238 686 011,65		93,56
AXA TRESOR COURT TERME	1 902,6974	4 722 833,82	EUR	1,85
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	986 039,4212	164 954 534,77	EUR	64,66
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	189 636,2821	69 008 643,06	EUR	27,05
TOTAL Autres fonds professionnels et non professionnels et equivalent d'autres Etats UE et organismes de titrisations cotes		14 029 220,21		5,50
TOTAL OPC non cotes ou non listes, fonds professionnels specialises, OPCVM alleges, OPPCI		14 029 220,21		5,50
ECOFI INVESTISSEMENTS AXA FUTU	13 824,071	14 029 220,21	EUR	5,50



Société de gestion

AXA Investment Managers Paris

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris